

Feuilleton de l'été : épisode 3

Comme vous avez dû vous en rendre compte, les relations entre la commune de Pronleroy et le Syndicat Scolaire, présidé par Monsieur Lesueur (adjoint à La Neuville Roy) sont orageuses. C'est de saison. Nous ne sommes pas les seuls, Montiers conteste également la gestion de M. Lesueur, comme vous pouvez le vérifier puisqu'ils n'ont pas signé la lettre distribuée le 18 mai.

Nous sommes obligés de répondre car des propos diffamants et mensongers constituent ce courrier.

Nous sommes accusés, ou plutôt M. Rabussier, de ne pas participer aux réunions de pilotage et en Sous-Préfecture. Soit M. Bourgeois ne s'y rend pas, soit M. Lesueur est atteint de troubles précoces de la mémoire et de troubles cognitifs. M. Bourgeois, adjoint délégué aux travaux, est désigné pour représenter la commune. C'est ce qu'on appelle le partage des tâches et un Maire doit savoir déléguer. Vérifications faites, M. Bourgeois a pu se rendre à toutes les convocations sauf une malgré toutes les tentatives de M. Lesueur pour nous compliquer la tâche : Nous sommes invités la veille de la réunion, le jour et l'heure changent régulièrement ou voire pendant les vacances. Malgré tout cela, je vous assure que M. Bourgeois est bien plus présent que certains ayant signé la lettre. Chose étonnante, il n'y a jamais de comptes rendus de votés la réunion suivante.

Le projet initial auquel adhérerait pleinement la commune de Pronleroy était de 4 millions d'euros. Nous sommes aujourd'hui arrivés à 5.3 millions.

Aucun des engagements n'a été respecté. Profitant de la construction sur leur commune et valorisant de fait leur territoire, l'ancienne Mairie vendait à l'euro symbolique le terrain. Aujourd'hui 80 000 € pour le terrain et en compensation (prix du terrain jugé trop bas par La Neuville Roy), le syndicat scolaire doit financer la création d'un parking qui sert plus particulièrement les habitants de La Neuville Roy. N'y a-t-il pas conflit d'intérêts ?

Des détails à 100 000 € nous font bondir. Un exemple, les clés sont remplacées par des cartes à puces.

Nous ne sommes pas entendus. Nous sommes de mauvais élèves.

De plus les dépenses de fonctionnement nous inquiètent. Le syndicat paye une partie du repas des enfants qui déjeunent à la cantine. Est-ce normal ? J'invite les parents dont les enfants ne mangent pas à la cantine de réclamer la même somme au syndicat pour le repas de leur enfant pour respecter le principe d'égalité de traitement. Pourquoi financer une calculatrice pour chaque élève de CM2. C'est du clientélisme et du populisme. Il y a d'autres sujets de discordes notamment le coût horaire de l'accueil des enfants avant et après le temps scolaire.

C'est comme ça que nous arrivons à des coûts par élèves faramineux.

Comme vous le comprenez, les relations ne sont pas au beau fixe.

J'ai personnellement été attaqué, ce n'est pas Monsieur le Maire ou la Commune mais Monsieur Rabussier le responsable.

Je n'en ferai pas une affaire personnelle mais la Commune va continuer de défendre ses intérêts et ceux des administrés.